

Ort de St. Vreque a la S^e R^e Louis
Compiègne

DD-286

A
3
à
D.



RENSEIGNEMENTS FOURNIS A L'EXPÉDITEUR SUR LE SORT D'UN CHARGEMENT.

M (*)

de Compiègne

rue

à

département de

Emploi
de
timbres-poste



(*) L'expéditeur du chargement est invité à s'adresser au Directeur des Postes de son département pour les réclamations ou les demandes de renseignements supplémentaires qu'il pourrait avoir à former après la réception du présent avis.

DIRECTION GÉNÉRALE
DES POSTES.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUR LE SORT
D'UN CHARGEMENT.

N° d'inscription du chargement au registre n° 18.

N° 116

Pour le bureau de poste
Paris
d
département d

Le Recepteur des Postes.

5156
BOUE
1876
187

DIRECTION GÉNÉRALE
DES POSTES.

DONT LES EXPÉDITEURS DEMANDENT A CONNAÎTRE LE SORT.

Exécution des articles 290 à 294 de l'Instruction générale.

TABLEAU N° 1, à remplir par le préposé du bureau d'origine (*).

AVIS DE L'EXPÉDITION D'UN CHARGEMENT.

BUREAU d Comp. , DÉP^d d

Le receveur soussigné expédie aujourd'hui, sous le n° 116
un chargement à l'adresse de M. Jacques
à Paris rue (**) Jacq. d'Anjou, n° 11
L'expéditeur désigné à la page 3 de la présente formule demande
si le chargement a été reçu par le destinataire.

Le 187

(**) Ou poste restante, s'il y a lieu.

COMPTE
1
AOUT
187

TABLEAU N° 2, à remplir par le préposé du bureau de destination.

RENSEIGNEMENTS FOURNIS SUR LE SORT DU CHARGEMENT (1).

BUREAU Paris , DÉP^d d la Seine

Le Receveur soussigné déclare que le chargement (2) a été distribué
le 2 Mars 1870, en destination
à M. Jacques d'Anjou

Le 187

(1) La présente formule doit être renvoyée au bureau d'origine le jour même où le chargement aura dû être mis en distribution, soit qu'il ait été livré à l'ayant droit, soit que la remise n'ait pu en être faite pour une cause quelconque.

(2) Porter ici, suivant le cas, les mentions suivantes :

- (a) A été délivré le _____ au destinataire qui en a donné reçu.
- (b) A été réexpédié le _____ conformément à la demande du destinataire.
- (c) A été refusé le _____ par le destinataire.

(d) N'a pu être délivré { Inconnu.
au destinataire { Parti sans laisser d'adresse.
Décédé, et les héritiers ou ayants droit n'en ayant pas réclamé la remise.

(e) N'a pas été réclamé au guichet de la poste restante où il est adressé.

(f) N'a pu être présenté au destinataire momentanément absent.

A la suite des mentions figurant ci-dessus, sous les lettres c à f, ajouter l'une des indications suivantes :
Ce chargement est renvoyé aujourd'hui à l'expéditeur, ou ce chargement sera renvoyé à l'expéditeur le _____ après l'expiration des délais de garde réglementaires à mon bureau.

Nota. L'expéditeur du chargement est invité à s'adresser au Directeur des Postes de son département pour les réclamations ou les demandes de renseignements supplémentaires qu'il pourrait avoir à former après la réception du présent avis.

No 308



DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES.
RENSEIGNEMENTS FOURNIS AU BUREAU D'EXPÉDITION
SEULE LE SORT D'UN CHANGEMENT.

CHANGEMENT
D'OFFICE

Pour le bureau de poste de
département de

Compiègne

Compiègne

694

